

OCTEVILLE-SUR-MER
SEINE-MARITIME

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Délibération n° DE AF 2025 710 085

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604818-20251216-DEAF2025710085-DE

Date d'envoi de convocation : 10 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 23

Votants : 29

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2025

**L'an Deux Mil Vingt Cinq
Le 16 décembre 2025**

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en la salle des mariages de la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Olivier ROCHE, Maire.

Etaient présents à l'appel nominal : Olivier ROCHE, Didier GERVAIS, Françoise DEGENETAIS, Thierry LAFFINEUR, Michèle GAUTIER, Denis RIOULT, Frédérique VAUDRY, Christine DONNET, Marie-Claude CRESSENT, Michel MAILLARD, Daniel BIGOT, Jean-Jacques ONO-DIT-BIOT, Jean-Luc SERVILLE, Jean-Louis ROUSSELIN, Sylvain CHICOT, George LEMAITRE, Frédérique CORMONT, Claudine MABIRE, Jacques MARTIN, Brigitte PRINCE, Marie-Pierre PIROCCHI, Philippe DESHAYES, Sylvie FICHET.

Etaient absents à l'appel nominal : Patrick SILORET (Pouvoir donné à Didier GERVAIS), Marie-France BEAUVAIS (Pouvoir donné à Christine DONNET), Annie DURAND (Pouvoir donné à Michèle GAUTIER), Isabelle JULIEN (Pouvoir donné à Thierry LAFFINEUR), Audrey BUSSY (Pouvoir donné à Frédérique CORMONT) et Patrick BASSETTE (Pouvoir donné à Denis RIOULT).

Secrétaire de séance : Christine DONNET

Objet : Convention EPFN Programme Asselin de Villequier

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'EPF Normandie en date du 10 mars 2023

Vu la délibération de la Communauté Urbaine LE HAVRE SEINE METROPOLE en date du 21 novembre 2024

Vu l'avenant technique au Programme d'Action Foncière signé entre la Communauté Urbaine LE HAVRE SEINE METROPOLE et l'EPF régularisé le 28 janvier 2025

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- **De solliciter** l'intervention de l'EPF Normandie pour les missions visées dans la convention d'intervention annexée à la présente délibération. Etant précisé que le projet de convention d'interventions ci-annexé pourra faire l'objet de quelques modifications non substantielles dans le respect des modalités approuvées.

- **D'approuver** ladite convention et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout document nécessaire à son exécution ;
- **De s'engager** à ce que la commune rachète ou fasse racheter par un des tiers visés à la convention d'interventions annexée à la présente délibération les biens acquis dans un délai de cinq ans à compter de la date d'acquisition des biens.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits ;
Pour copie conforme,

Le Maire
Olivier ROCHE
